

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial**

Adhesive and Sealant HF 305-72

Code-Nr. Hansa

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Conditions d'utilisation recommandées**

Colles et pâtes monocomposantes, à durcissement anaérobie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant / fournisseur**

HANSA-FLEX AG

Zum Panrepel 44, D-28307 Bremen

Téléphone 0421/48907-0, Fax 0421/48907-48

E-Mail info@hansa-flex.comInternet www.hansa-flex.com**Service des renseignements**

Produktinformation

Téléphone +49(0)421/48907-0

Fax +49(0)421/48907-88

1.4. Numéro d'appel d'urgence**Renseignements en cas d'urgence**

Giftinformationszentrum Nord GIZ-Nord

Téléphone +49(0)551-19 240

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**Classes de risques et
catégories des risquesConsignes en
cas de danger

Méthode de classification

Skin Irrit. 2

H315

Eye Irrit. 2

H319

Skin Sens. 1

H317

STOT SE 3

H335

Consignes en cas de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

GHS07

Mot signal

Attention

Consignes en cas de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

hydroperoxyde de cumène, Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Colle / produit d'étanchéité anaérobie

! Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
80-15-9	201-254-7	hydroperoxyde de cumène	1 - 2,5	Org. Perox. E, H242 / Acute Tox. 3, H331 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 / STOT RE 2, H373 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Chronic 2, H411
27813-02-1	248-666-3	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319 / Skin Sens. 1, H317
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	1 - 3	Acute Tox. 4, H302 / STOT RE 2, H373

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
--------	-------------	-------------------------------

REACH (continue)

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
80-15-9	hydroperoxyde de cumène	01-2119475796-19
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	01-2119490226-37
107-21-1	éthylène-glycol	01-2119456816-28

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

En cas d'ingestion, faire boire de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

phénomènes allergiques

Irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction****Agents d'extinction appropriés**

mousse

moyen d'extinction sèche

dioxyde de carbone

sable

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des agents réducteurs.

Ne pas stocker avec des métaux.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker à une température comprises entre +5 °C et +25 °C

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
107-21-1	éthylène-glycol	8 heures	52	20	peau
		Court terme	104	40	

Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	4,2 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
80-15-9	hydroperoxyde de cumène	6 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
27813-02-1	Acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	0,904 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		6,28 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		6,28 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		10 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		0,727 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,904 mg/l	PNEC eaux, eau douce	

! Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc fluor; 0,7mm; 480min; 60min;

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

Vêtements de protection

Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur blanc	Odeur légèrement perceptible
--------------------------	-------------------------	--

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	non déterminé				
Point de fusion	non déterminé				
Point d'éclair	> 100 °C				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	1,01				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau		20 °C			pratiquement insoluble
Solubilité dans un autre produit			Acétone		soluble
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Viscosité	ca. 45000 mPa*s				Thixotrope

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

! SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

Réagit au contact des réducteurs.

Réagit avec des métaux.

10.4. Conditions à éviter

métal, sels métalliques

Tenir éloigner de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles**Substances à éviter**

agent oxydant, fortes

Agent réducteur, fortes

métal, sels métalliques

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautelement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	500 mg/kg			CAS: 80-15-9

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par contact avec la peau	1100 mg/kg			CAS: 80-15-9
CL50 aiguë par inhalation	3 mg/l ()			CAS: 80-15-9
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant - risque de lésions oculaires graves.			
Sensibilisation de la peau	sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur animaux, pas d'effets toxiques sur la reproduction.
Cancérigène				Suite à des essais à long terme, aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérigène.

Constatations empiriques

Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.
risque de graves lésions oculaires
le produit est irritant pour les yeux et la peau

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.
D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.
Le produit n'a pas été testé. Les indications découlent des données propres à des produits de compositions analogues.

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 3,9 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		CAS: 80-15-9
Daphnie	CE 50 > 100 mg/l (48 h)	Daphnia magna		CAS: 107-21-1
Algues	NOEC 97,2 mg/l (72 h)	Pseudokirchneriella subcapitata		CAS: 27813-02-1
Bactéries	CE 20 1995 mg/l (0,5 h)	boue activée		CAS: 107-21-1

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Biodégradabilité	90 - 100 % (10 d) CAS: 107-21-1			Biodégradable.
Dégradabilité facile	CAS: 80-15-9			Facilement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs**Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code déchets**

08 04 09*

Nom du déchet

déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable			
Informations diverses relatives au transport Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.			

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV ca.5 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 7,4 g/L

(composants organiques volatils)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

! SECTION 16: Autres informations

! Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses et produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.4

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie ...
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.